



N°2024/13

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 mars 2024

Délibération n°2024/13

Convention de labellisation olympiade culturelle non exclusive entre Paris 2024 et le Musée d'art Hyacinthe Rigaud

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 mars à 10 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur André Bonet, Président.

Membres du Conseil d'Administration :

Présents Votants : M. André BONET, Mme Florence MOLY, Mme Christine ROUZAUD-DANIS, Mme Véronique DUCASSY, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Françoise CLAVERIE, M. François BONVALET, Mr Vincent NOIRET.

Procurations:

☛ Monsieur François DUSSAUBAT a donné procuration à Madame Florence MOLY

Excusés : Monsieur François DUSSAUBAT, Monsieur Charles PONS, Monsieur Georges PUIG.

Administration :

Pascale Picard, Directrice de l'Établissement Public Local Musée Rigaud
David Founeau, Directeur des Finances Ville de Perpignan
Marie Pons, Administratrice
Sébastien Gabillat-Couraudon, Directeur de la Culture

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Marie Pons

M. Le Président expose,
Mes chers collègues,

Paris 2024, en sa qualité de Comité d'organisation des jeux, a pour mission de planifier, organiser, financer et livrer les Jeux, ainsi que les événements associés ; de promouvoir les jeux en France et à l'international ; de participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux ; de contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux, notamment en faveur de la pratique du sport.

La présente convention a pour objet de définir les termes de la coopération entre Paris 2024 et le Musée d'art Hyacinthe Rigaud dans la mise en œuvre du programme olympiade Culturelle associé aux jeux, et plus particulièrement les modalités et conditions d'attribution et d'utilisation non-exclusive du label Olympiade culturelle autorisée pour l'organisation et l'exécution du projet, dans le cadre de l'appel à participation de l'appel à projets.

A l'occasion de la Nuit européenne des musées, le musée Rigaud place son programme d'activités et animations sous le signe d'une thématique unique : Le musée en jeux ! Suite au relais de la flamme à Perpignan le mercredi 15 mai 2024, le musée met ainsi l'accent sur les valeurs en partage dans la pratique sportive olympique et la création artistique : universalisme et partage, engagement du corps et de l'esprit, respect et découverte de soi, de l'altérité et de l'environnement. L'ensemble des activités offrent un regard décalé sur les collections permanentes et font surgir des parallèles avec les disciplines, la philosophie et l'univers olympiques.

Le programme « Rigaud pour tous » qui rassemble les offres initiées par le musée en faveur des publics en situation de handicap s'impose comme un écho aux jeux paralympiques.

L'invitation de clubs locaux et associations, mais également d'institutions voisines, d'artistes, d'élèves et étudiants perpignanais à la co-crédation des activités de l'événement constitue un pilier majeur de ce projet afin d'engager la cohésion entre les acteurs du territoire et poursuivre le travail de passeur, au cœur des actions réciproques.

S'inscrivant dans l'héritage du Pentathlon des Muses autrefois conceptualisé par Coubertin, la programmation de l'événement s'articule autour de 5 axes, à la croisée entre les valeurs prônées par l'institution muséale et la philosophie olympique:

- 1 Observer et explorer,
- 2 Pratiquer et participer,
- 3 S'ouvrir au monde et à soi-même,
- 4 Profiter et se délecter,
- 5 S'exprimer et échanger.

Le déroulé de l'événement est ponctué de nombreuses activités accessibles à tous dès 5 ans : Livret jeu & Pentathlon au musée, ateliers de pratique artistique, Visites-défis au pas de course, atelier de sensibilisation au musée paralympique, démonstrations de gymnastique acrobatique en écho aux sculptures, Marathon des mots, Web Radio Rigaud, jeux de société, méditation guidée. Et en guise de cérémonie de clôture, la Cie Influences célèbre l'entrée du breaking parmi les disciplines olympiques avec une déambulation chorégraphiée à travers le musée. Entre deux séances, les danseurs se

prêtent à des temps d'échange avec le public et invitent les visiteurs à une initiation aux figures de breaking.

Les modalités, ainsi que les engagements du musée Rigaud et de Paris 2024 sont précisés dans la convention et l'annexe ci-jointe.

En conséquence, nous vous proposons :

- 1) d'approuver la convention de labellisation olympiade culturelle non exclusive entre Paris 2024 et le Musée d'art Hyacinthe Rigaud
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Où l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte **A L'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations »

Le Président,



André Bonet